



Education prioritaire: un rapport parlementaire préconise sa "refonte totale"

(AFP) -

Un rapport de la députée Agnès Carel (Horizons), présenté mercredi à l'Assemblée nationale, propose "une refonte totale" de l'éducation prioritaire, en menant notamment des "Assises" sur ce sujet revenu dans l'actualité après les émeutes.

Selon le rapport, présenté à la commission des Affaires culturelles et de l'éducation, "une meilleure répartition des moyens est aujourd'hui attendue" dans le domaine de l'éducation prioritaire. "Elle est même inévitable, face à une jeunesse en attente et à une France qui change".

Près de 1,7 million d'enfants sont scolarisés dans les réseaux d'éducation prioritaire (REP), selon le rapport.

La France reste l'un des pays où l'origine sociale d'un élève pèse le plus sur son destin scolaire, selon des études Pisa sur les systèmes éducatifs des pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques).

Depuis les années 1980, une politique d'éducation prioritaire est menée avec, depuis 2017, l'introduction des dédoublements des classes de CP et de CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaire.

Tout en dressant un bilan plutôt positif des différents dispositifs mis en oeuvre ces dernières années pour "donner plus à ceux qui ont moins", le rapport déplore "l'absence d'évaluation régulière de la politique d'éducation prioritaire".

"Je souhaiterais qu'une grande réflexion soit menée avec toutes les parties prenantes autour d'Assises de l'éducation prioritaire pour débattre, ensemble, de l'avenir de cette politique dans le cadre d'une refonte totale du système, car elle ne saurait se contenter d'une simple énième réforme", demande Agnès Carel, à travers ce rapport. Mais il ne faut pas, selon elle, "que ces assises soit un prétexte" à reporter une refonte de la carte de l'éducation prioritaire.

Le but, selon Mme Carel, est "de réorganiser le dispositif pour éviter de laisser de côté des établissements +orphelins+ dans les zones urbaines, péri-urbaines, ultramarines et rurales souvent oubliées, et ainsi donner un avenir à chacun", a-t-elle indiqué lors de l'examen du rapport.

"Les moyens alloués aux REP+ [qui présentent davantage de difficultés sociales que les REP] doivent être maintenus. Néanmoins, ces réseaux devraient faire l'objet d'une révision triennale afin de prévenir le risque que le système ne se fige", souligne le rapport.

Lors d'un point de presse mercredi, le député RN Roger Chudeau, qui a présidé la mission d'information rapportée par Agnès Carel, a dit souscrire "pleinement à la recommandation de resserrer l'éducation prioritaire sur les 360 réseaux de REP+, dans les quartiers prioritaires de la ville. C'est le coeur de cible".

Avec cette recommandation, "oui les REP classiques et les CLA (contrats locaux d'accompagnement) seraient supprimés", a-t-il dit.

Afp le 12 juil. 23 à 16 18.